

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Votre référence :

Notre référence : 1801 284

8 mars 2018

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant les cas de suspension.*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 26 janvier 2018, visant à obtenir *le nombre de membres du personnel et de policiers de la Sûreté du Québec en prêt de service à l'UPAC qui ont été suspendus avec solde, ainsi que la raison et la durée de cette décision.*

À la suite de nos vérifications, il y a un employé civil prêté à l'UPAC qui a fait l'objet d'un relevé provisoire avec solde (suspension avec traitement) aux fins d'une enquête administrative, et ce, pour une durée de moins de 30 jours.

Quant aux policiers prêtés à l'UPAC, il y a deux membres qui ont été relevés de leurs fonctions avec solde à des fins d'enquêtes criminelles, et ce, pour une durée indéterminée.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès.*

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Émilie Roy

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,